

Convocation des Elus

le :

08 NOV 2021  
Délibération rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 novembre 2021

### TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 22 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2017-EPI-CA-32 en date du 30 janvier 2017 approuvant la création de postes permanents à temps complet,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2017-EPI-CA-40 en date du 2 juin 2017 approuvant la création de postes permanents à temps complet,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2018-EPI-CA-58 en date du 23 janvier 2018 approuvant la création de postes permanents à temps complet,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2018-EPI-CA-93 en date du 19 décembre 2018 approuvant la création et la suppression de postes permanents à temps complet,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2020-EPI-CA-139 en date du 4 février 2020 approuvant la création et la suppression de postes permanents à temps complet,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2020-EPI-CA-159 en date du 16 juin 2020 approuvant la création et la suppression de postes permanents à temps complet,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2020-EPI-CA-170 en date du 15 décembre 2020 approuvant la création et la suppression de postes permanents à temps complet,

Accusé de réception en préfecture  
078-200062081-20211130-2021-EPI-CA-204-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2021  
Date de réception préfecture : 02/12/2021

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2021-EPI-CA-149 en date du 13 juillet 2021 approuvant la création et la suppression de postes permanents à temps complet,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1** : décide la création d'un emploi permanent à temps complet suivante :

Grade de la filière administrative	Catégorie	Nombre de postes
Attaché	A	1

**ARTICLE 2** : La création prend effet à la date de la délibération.

**ARTICLE 3** : Incidence financière sur l'exercice en cours : les crédits sont inscrits au BP2021 et BS2021 – chapitre 012 – article 64111.

**ARTICLE 4** : L'emploi créé par la présente délibération pourra être pourvu par un agent titulaire ou éventuellement, en application des articles 3-2 et 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, par un agent contractuel. La rémunération sera calculée par référence au cadre d'emplois.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental  
Yvelines/Hauts-de-Seine



Pierre BEDIER  
Président du Conseil départemental  
des Yvelines